



## Dégradation volontaire d'un bien suite à violence familiale

Par **cam22**, le **01/05/2011** à **01:56**

Bonjour,

Je me permet de poster un sujet sur ce site car je suis un petit peu perdu.

Pour faire un bref résumé de ma situation :

J'ai actuellement 22 ans. Mon père à été violent avec ma mère de nombreuses années. Puis ils ont divorcée il y a maintenant 10. Ensuite lorsqu'il avait ma garde 1 WE sur 2 il a été aussi violent avec moi. Il n'avait jusqu'alors jamais touché ma soeur (de 5 ans plus jeune).

MAis suite à un souci de maladie de ma mère, ma soeur à été placé chez mon père. Au bout de 6 mois, pour plus ou moins ambiance insoutenablme (il lui disait en permanence que depuis qu'elle est arrivé chez lui, elle lui a gaché son bonheur, etc etc), ma soeur est retourné vivre chez ma mère.

Vexé, mon père refuse de payer la pension alimentaire, alors que celui ci est médecin et "vit bien", et que ma mère est femme de ménage et elle "galère". Du coup ma mère porte plainte. Lorsque celui ci reçoit la lettre, il est rentré par infraction chez ma mère, a largement tabassé ma mère et ma soeur (il y a des témoins puisque les voisins sont venus alerté par les cris).

Pendant que les policier était chez ma mère ainsi que SOS médecin pr constater les coups, mon père est repassé en vélo, le sourire aux lèvres, s'est arrêté pour dire bonjour aux policiers, et leur à dit "mais ne vous en faite pas, je suis médecin, il n'y a pas de souci", ainsi que "je suppose qu'elle va porter plainte, pfff..." et j'en passe. Bref très sur de lui, très imbu de sa personne. Il faut dire que c'est quelqu'un qui, du fait de son statut de médecin qu'il vante à

droite à gauche, pense avoir absolument tout les droit.

Ma mère et ma soeur ont porté plainte.

Moi qui ne suis pas sur la région suis rentré le soir même pour soutenir ma famille. En voyant l'état de ma mère et ma soeur, c'est peu être stupide, mais il fallait que je fasse quelque chose.

J'ai donc fais mon premier "vandalisme". J'ai écrit en gros avec une clef sur sa belle voiture de médecin "Cette voiture appartient à un médecin qui frappe ses enfants" (je souhaitais écrire "et sa femme", mais il n'y avait plus de place... sniff !).

Je lui ai envoyé un texto tt de suite après "La dédicace sur ta voiture est de moi. Maman et éva porteront longtemps la trace de ce que tu leur as fais cet après midi. Il n'y a pas de raison que toi tu n'ai aucune trace de cela. si tu veux me casser la gueule comme tu le fais si bien je suis devant chez toi." Finalement il n'est pas venu me voir.

J'ai reçu il y a deux jours un mail de sa part disant : "je t'adresse ci-joint les devis de reparation de la voiture ((constatation declaree avec le texto au commissariat le premier devis est de 574€

le second est de 574€ + 1500 € de frais d'avocat:

je t'enverrai le second si je ne reçois pas le chèque avant la fin de cette semaine".

puis un deuxième mail disant : "je t'adresse ma version des faits: la police n'a rien trouvé à y redire..(il y a un témoin)"

Concernant le témoins, je n'y crois pas.

J'assume complètement ce que j'ai fais (et ne le regrette d'ailleur en aucun cas). Si je dois payer 574 € pour cela, je le ferais. Mais je vous avoue que je préfère payer cette somme plutot que 2000€ !!!

J'ai appelé la police, mais ils ne savent pas me dire si mon père a ou non porté plainte (car les menaces sont sa spécialité !). La police me dit que s'il a porté plainte, je recevrais une convocation d'ici 15 jours à 3 semaine. Mais vu le délai que me donne mon père, ce sera trop tard !

Le policier que j'ai joint et à qui j'ai expliqué brièvement mon histoire m'a conseillé de ne pas envoyer de chèque car cela était une réaction impulsive de défense de ma famille.

Moi je suis un peu perdue. Si mon père fait appel à un avocat, devrais je réellement payer 2000€ ?

Merci beaucoup de m'avoir lu

J'attend vos réponses / conseils avec impatience.

Cordialement,

Camille